

MISE EN PLACE MESURE 16 RAPPORT BRAUN

Mobiliser les IDEL volontaires pour assurer une réponse aux SNP (soins non programmés) à la demande de la régulation du SAMU-SAS".



HORS PDSA

PDSA

EN PRIORITÉ

Médecin traitant

SI PAS DISPONIBLE →

Médecin de garde

SI PAS DISPONIBLE

ET QUE LA SITUATION DE SOIN S'Y PRÊTE



IDE Habituel

EN PRIORITÉ LISTING AU SAMU

SI PAS DISPONIBLE

IDE Astreinte

12H-18H/ 18H-24H 7J/7

délais intervention
2h sur place

CONTRE APPEL AU PATIENT/ENTOURAGE

Patient

ÉVALUATION +/- SOINS

PAS D'AVIS MÉDICAL
NÉCESSAIRE

HOSPITALISATION
NÉCESSAIRE

AVIS MÉDICAL :
VISITE / TELECONSULT NÉCESSAIRE +/- SOINS

CENTRE 15
Moyen/ Lieu transfert

EN PRIORITÉ
MÉDECIN TRAITANT
Avis, téléconsultation ou visite

TÉLÉCONSULTATION
Locale régionale

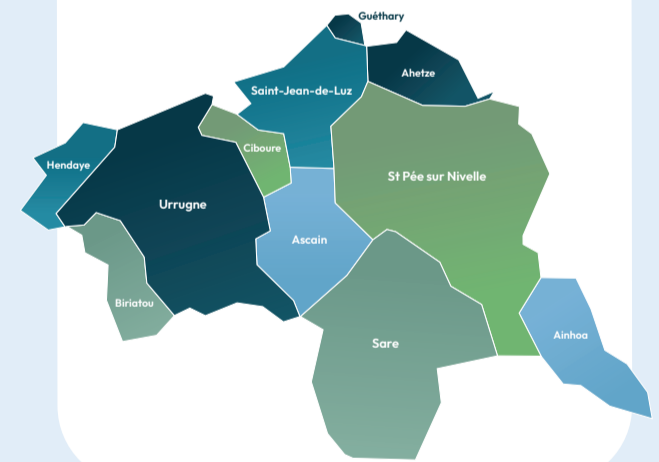
MÉDECIN DE GARDE
Téléconsultation ou visite

EVALUATIONS INITIALES

- ✓ Constantes
- ✓ Gestes infirmiers
- ✓ Conseils
- ✓ Perfusions
- ✓ Injections
- ✓ Pansements
- ✓ Sondage vésical (évacuateur, changement de sonde)
- ✓ Aérosolthérapie
- ✓ Lavement évacuateur,...
- ✓ Téléconsultation assistée
- ✗ Nursing
- ✗ Soins longs
- ✗ Relevage
- ✗ Psychiatrique
- ✗ Médico-social dangereux (alcoolisation/ toxiques, stupéfiants...)
- ✗ Visites de confort

SECTEUR CPTS HEGO LAPURDI :

Ainhoa, Ahetze, Ascain, Biriattou, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Pée-sur-Nivelle, Sare, Guéthary, Urrugne et Ciboure.



Retour au Samu/centre15 (médecin) +/- Med traitant +/- IDE +/- Med intervenant
MODALITÉS À DÉFINIR